

Conditions générales de ventes

(mise à jour au 31/08/20)

Le jour de la signature de votre contrat avec Scandia Sport, vous déclarez avoir pris connaissance et accepté ces conditions générales ainsi que le règlement intérieur et agir conformément à ceux-ci. Les conditions générales et le règlement intérieur sont consultables à l'accueil du club.

– **Article 1** : Nos services sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, sauf dérogations formelles et express de notre part

– **Article 2** : Le centre est en mesure d'offrir à ses adhérents les activités de remise en forme suivantes :

- ✓ **Musculation**
- ✓ **Cours collectifs, danse de salon, squash**
- ✓ **Piscine, spa, sauna hammam, cours de natation, aquabike, aquagym, bébé nageur**

– **Article 3** : Nos tarifs pour l'abonnement à toutes activités sont stipulés TTC

– **Article 4** : Les horaires d'été seront annoncés 1 mois à l'avance.

– **Article 5 a** : Le centre s'engage à informer ses adhérents lors de la fermeture du centre durant un jour férié au moins 7 jours à l'avance. Les jours fériés qui suivent seront des jours où le club de Scandia Sport sera fermé : 1^{er} Mai, 8 Mai, 14 Juillet, 15 Août, 1^{er} Novembre, 24 Décembre, 1^{er} Janvier

– **Article 5 b** : Les horaires des cours et des heures d'ouverture et de fermeture de Scandia Sport sont indicatifs et peuvent être modifiés pour le bien du club et pour adapter ses offres aux adhérents. Occasionnellement, il peut arriver qu'un cours soit annulé ou qu'il y ait lieu à un changement d'horaire. Cette modification ou annulation ne donne pas droit à un remboursement (total ou partiel) de l'abonnement. Les informations mises à jour seront disponibles sur nos réseaux sociaux, notre site internet ainsi qu'à l'accueil du club.

– **Article 6** : La pratique du sport s'accompagne de risques. Vous devez pouvoir évaluer vous-même ce dont vous êtes capable ou non. Nous vous offrons un accompagnement par du personnel qualifié au sein du club. Mais vous restez toujours responsable de la manière dont vous faites du sport et des choix que vous faites à cet égard. En cas de doutes sur votre condition physique, nous vous recommandons de demander l'avis d'un médecin ou d'un spécialiste. A cet égard, au moment de l'inscription, vous certifiez à Scandia Sport avoir fait contrôler par un médecin votre aptitude à pratiquer une activité sportive et prendre régulièrement toute précaution nécessaire pour votre santé.

– **Article 7** : L'abonné se déclare informé au vu de ses documents :

Lorsque l'abonnement est accepté il est dû dans son intégralité. La signature du présent contrat engage irrévocablement l'adhérent

L'abonné se déclare couvert par une responsabilité civile et personnelle qui le protège contre les préjudices matériels et immatériels qu'il pourrait causer à autrui dans l'enceinte du club

– **Article 8 a** : Toute modification de votre situation personnelle (adresse, coordonnées bancaires ou numéro de téléphone) doit être signalée directement par courriel ou à l'accueil du club. En cas de non-transmission de ces modifications, si des frais sont engagés pour connaître les nouvelles données personnelles, ces frais seront à la charge du membre.

– **Article 8 b** : Nos abonnements peuvent être reportés dans les cas ci-après : **Maternité**, à raison de 6 mois consécutifs maximum par année d'abonnement. **Maladie**, un seul arrêt maladie sera autorisé par année d'abonnement. Il aura une durée de 3 mois maximum. Pour cela, un certificat médical datant de moins de 7 jours devra être remis par lettre recommandée, faute de quoi le report ne pourra être pris en compte. Pour aucune raison, les périodes d'abonnements reportées ne seront remboursés. Pour tout report, les paiements seront toujours maintenus car l'incapacité à faire du sport n'enlève pas la capacité à honorer son abonnement. Tous les certificats médicaux de complaisance comprenant les mois de Juillet et d'Août ne seront pas pris en compte.

– **Article 9** : Les abonnements ne peuvent être remboursés que dans les cas suivants : déménagement ou mutation professionnelle pour CDI uniquement, hors du département et sous condition d'un préavis de 3 mois demandé par lettre recommandée (justificatif de la préfecture : carte grise ou document de la sécurité sociale ainsi que la photocopie d'entrée et de sortie des logements en question). La résiliation prendra effet à la réception des justificatifs demandés. En raison de la diversité des activités (remise en forme, détente et loisirs) et de la facilité à se procurer des certificats de complaisance, aucun remboursement ne sera effectué pour incapacité totale ou définitive de pratiquer tout sport.

– **Article 10** : L'abonné déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter les termes sous peine d'être exclu de l'établissement et les sommes dues ou payées au titre de l'abonnement resteront acquises au centre a titre de dommage et intérêts

– **Article 11** : a) Si vous perdez votre badge Scandia Sport, ou s'il est volé, vous pourrez acheter un nouveau badge à l'accueil du club au prix de 15€. Tout achat d'un nouveau badge bloquera automatiquement l'ancien badge.

b) Le badge devra être ramené dans le mois qui suit la date d'expiration de l'abonnement : Passé ce délai la caution n'est pas remboursable

– **Article 12** : a) Il n'y a aucun délai de rétractation

b) Les abonnements de Scandia Sport vous confèrent un droit de s'entraîner au sein du club. Par conséquent, si vous n'utilisez pas le contrat ou les options, il n'y aura pas de remboursement de votre abonnement ou cotisation, ni de compensation (report sans justificatif préalablement envoyé – voir article 8, ni ajout de mois supplémentaires sauf exception d'éventuels cas particuliers)

– **Article 13** : Si pour quelque raison que ce soit nous ne parvenons pas à prélever votre paiement (solde insuffisant, paiement bloqué par votre propre chef, etc.), vous vous verrez

notifié d'un rappel de paiement par sms ou mail (à venir régler directement à l'accueil du club 7 jours après votre première relance). Si vous ne respectez pas votre obligation de paiement, votre carte sera bloquée jusqu'à ce que vous vous conformiez à votre obligation de paiement.

– **Article 14** : Si vous ne respectez pas votre obligation de paiement et si un dû n'est pas réglé dans les 15 jours suivants, la personne se verra l'accès au club refusé jusqu'à sa régularisation.

– **Article 15** : Si après vous avoir mis en demeure, vous ne respectez toujours pas votre obligation de paiement, vous serez considéré comme en défaut. Nous nous verrons alors dans l'obligation de transmettre votre dossier à un établissement de recouvrement de créances et, de ce fait, de vous facturer également les frais de recouvrement. Vous serez alors redevable de tous les droits d'abonnement qui auraient dû être payés pendant la durée du contrat majorés des frais de recouvrement facturés, le cas échéant.

Règlement intérieur

SCANDIASPORT

- Respecter l'intégrité de toute personne ainsi que la tranquillité de tous les adhérents.
- Pour le respect des coachs, les portables sont interdits dans la salle de Fitness.
- Toute personne doit s'identifier obligatoirement à l'entrée du club à l'aide du matériel mis à sa disposition.
- Entrer et sortir par l'unique accès et non par les sorties de secours.
- L'heure de fermeture du club doit être scrupuleusement respectée. L'espace détente ferme 30 min avant. Les adhérents doivent se diriger vers les vestiaires 15 min avant la fermeture de la partie dans laquelle ils se trouvent, de façon à fermer celle-ci à l'heure (soit 30 mn avant).
- Respecter les consignes affichées.
- Interdiction de porter des produits cosmétiques aux abords de la piscine et du spa.
- Interdiction de manger et de fumer autour de la piscine extérieure.
- Serviette obligatoire sur les bancs et les appareils de cardio.
- Toute personne allant à la piscine à la possibilité de se changer dans les vestiaires côté piscine ou côté salle. Mais en se dirigeant vers celle-ci vêtue d'une serviette de bain. Les tee-shirts et shorts sont strictement interdits dans l'espace détente. Apnée interdite.
- Respect de la propreté des lieux (interdit d'uriner ailleurs qu'aux toilettes, jets de chewing-gum ou papiers ou bouteilles d'eau vides uniquement dans la poubelle).

- Les coursives, escaliers et couloirs sont des lieux de passage, ils doivent être en permanence libres pour se déplacer en toute sécurité.
- Piscine : claquettes + maillots obligatoires, douche obligatoire après un passage aux toilettes.
- Chaque personne doit ranger ses affaires et sacs uniquement dans les casiers mis à sa disposition.
- Interdiction de mettre les pieds contre les murs, la sellerie des appareils de musculation ou plus largement ailleurs que sur le sol.
- L'accès des enfants est interdit dans l'enceinte du club en dehors des cours de natation et de Hip-Hop.
- Le port du couvre-chef est interdit.
- Respecter la prudence et les règles de parking (rouler à une allure de marche, se garer correctement, respecter les places « handicapé »...).
- Toute personne ne respectant pas le règlement intérieur, se verra expulser du club sans dédommagement en contrepartie.
- La direction se réserve le droit de faire évoluer son règlement intérieur à tout moment. A cet effet, une note d'information sera affichée dans les actualités du club.